

Diabète et activité professionnelle : le guide diabète et travail version 2023 !

La période estivale approche, le temps des vacances se prépare... c'est le moment idéal pour faire le bilan de l'année écoulée, revoir ses fondamentaux sur la thématique diabète et travail et aborder la rentrée plus sereinement.

Vous vous posez des questions sur la gestion de votre diabète au travail ? Vous souhaitez savoir où nous en sommes dans le combat des « métiers interdits » ? Vous avez besoin de connaître les interlocuteurs qui peuvent vous aider ? Vous êtes au bon endroit !

Orientation professionnelle, quotidien au travail, fin de la relation contractuelle... la Fédération Française des Diabétiques vous a concocté ce précieux guide pour vous aider à identifier les informations juridiques essentielles, utiles et actualisées dans le cadre de votre carrière professionnelle.

La Fédération vous souhaite un bel été et une bonne lecture !

Gardons le contact : Jeanne est à votre écoute au [service Diabète et Droits](#) pour répondre à toutes vos questions juridiques. La permanence téléphonique est ouverte au 01-40-09-24-25 le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h et aussi par mail : juriste@federationdesdiabetiques.org.